

DPLG

Formulaire d'inscription aux modules DPLG

Devenir géomètre expert-foncier diplômé par le Gouvernement

La profession de géomètre-expert est réglementée par la loi du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres-experts, qui en réserve l'accès à deux catégories de diplômés :

- les titulaires du diplôme d'ingénieur géomètre délivré par les écoles habilitées (ESTP de Cachan, ESGT du Mans et INSA de Strasbourg)
- les détenteurs du diplôme de géomètre expert-foncier délivré par le Gouvernement (DPLG)

Modalités

Les candidats doivent remplir un dossier en vue de son examen par la commission consultative pour la formation des géomètres-experts qui se réunit au mois de septembre, chaque année.

Les candidats dont elle juge le dossier recevable doivent effectuer un "stage" de deux ans dans un cabinet de géomètres et valider dans le même temps, le cas échéant, des unités de formation.

Ils disposent ensuite de trois ans pour préparer et soutenir leur mémoire devant un jury. La soutenance est organisée au mois de décembre chaque année. En cas de réussite, le diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement (DPLG) leur est décerné.

La réforme du DPLG, mise en œuvre par le décret du 12 novembre 2010 et l'arrêté du 1er février 2011, vise à diversifier les profils des candidats.

Modules de formation

Le service de Formation continue de l'ESGT propose la mise en place des modules de formation menant au diplôme de **géomètre expert foncier DPLG** ainsi que l'accompagnement à la rédaction du mémoire.

Vous trouverez toutes les dates des sessions en téléchargeant le:

Nous contacter

ESGT
Service Formation continue

1 Boulevard Pythagore
Campus Universitaire
72000 Le Mans

Mme Nathalie CHUTEL
Tel: +33 (0)2 43 43 31 17
fcontinue@esgt.cnam.fr

Textes réglementaires et Référentiel

[Arrêté ministériel du 01-02-2011](#)
[Décret n°2010-1406 du 12 novembre 2010](#)
[Référentiel DPLG](#)

Modules de Formation

[Programmes des modules DPLG](#)

Mémoires et soutenances

[Aide Méthode DPLG](#)
[Rapport du jury DPLG 2019](#)
[Rapport du jury DPLG 2020](#)

[Rapport du jury DPLG 2021](#)
[Rapport du jury DPLG 2022](#)
[Recommandations](#)
[Proposition de sujet de mémoire de DPLG 2024](#)
[Dépôt de la proposition de sujet DPLG 2024](#)
[Formulaire inscription soutenance DPLG 2024](#)
[Dépôt des mémoires DPLG 2024](#)